## Dépistage du cancer du col de l'utérus

La population cible du dépistage du cancer du col est extraite de la base de donnée du cabinet à partir des critères suivants :

Femmes de 20 à 65 ans ayant désigné leur médecin traitant au sein du cabinet.

Le dépistage de masse prévoit de faire un frottis cervico vaginal tous les 3 ans.

L'infirmière renseigne le dossier de la patiente avec la date du dernier frottis et indique la date de rappel. Elle archive le compte rendu (qu'elle doit se procurer) dans le dossier de la patiente.

Sont exclues du dépistage de masse :

- les patientes à haut risque (frottis anormaux ou antécédent de cancer), qui doivent avoir une surveillance plus rapprochée
- les patientes hystérectomisées totalement , vierges... qui n'ont pas besoin de dépistage.

Elle renseigne également sur le formulaire Asalée la date du frottis et la poursuite du dépistage de masse (dans 3 ans) ou après avis du médecin suivi individuel et renseignement de la fréquence.

## Date:

- > poursuite du dépistage de masse (frottis normal)
- dépistage individuel (dont frottis anormal ) X (entre 6 mois et 3 ans)

## (source: esculape)

- ----Frottis tous les 3 ans après 2 frottis annuels normaux.
- ---- Le premier frottis doit se faire dans les mois qui suivent les premiers rapports.
- ---- Ce dépistage peut être interrompu après 65 ans chez les patientes sans passé cytologique anormal.